

27 sep 2019 -17:30

Appartient à Conseil des ministres du 27 septembre 2019

## Rente de monopole de la Loterie nationale pour 2019

Sur proposition de la ministre chargée de la Loterie nationale Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la rente de monopole dont est redevable la Loterie nationale pour l'année 2019.

Conformément au contrat de gestion 2016-2021 entre l'Etat et la Loterie nationale, la rente de monopole pour 2019 est fixée à 135 millions d'euros.

*Projet d'arrêté royal fixant les modalités de paiement de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable au budget de l'Etat pour l'année 2019*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et  
de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de  
la Politique scientifique  
Avenue des Arts 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.wilmes.belgium.be>